

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 avril 2023

OBJET : Demande de subvention schéma départemental de développement des enseignements artistiques

L'An deux mille vingt trois

Le six avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des Pyrénées sur la commune de Montréal,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : trente et un mars 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Loïc ALBERT à Christian LUCATO, Brice ASENSIO à Francis ANDRIEU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Jérôme DARFEUILLE à André CATHALA, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Michel PUJOL à Éric MISSE.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère,

Considérant les règles de financement du schéma départemental des enseignements artistiques actuellement en vigueur et des critères réunis par l'école intercommunale des arts.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter une subvention de 31 000 € auprès du conseil départemental soit 24 000 € en fonctionnement 4 000 € en actions spécifiques visant à la démocratisation des pratiques culturelles et à la rénovation des enseignements artistiques et 3 000 € en aide au recrutement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention de 31 000 € auprès du conseil départemental soit 24 000 € en fonctionnement 4 000 € en actions spécifiques visant à la démocratisation des pratiques culturelles et à la rénovation des enseignements artistiques et 3 000 € en aide au recrutement.

AUTORISE le Président à réaliser les demandes de subventions auprès du conseil départemental de l'Aude et à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Christian Ourliac', is written over a faint, illegible stamp.

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 18/04/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 19/04/2023

Le Président



André VIOLA.